

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Mise en conformité des réseaux de collecte des eaux pluviales et d'eaux d'extinction incendie du terminal portuaire de Blainville

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CCI CAEN NORMANDIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Michel COLLIN, Président

RCS / SIRET

1 8 1 4 0 0 0 1 1 0 0 0 5 0

Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation de travaux sur le terminal portuaire de Blainville-sur-Orne (14) suite à une mise à jour de l'étude de danger réalisée en 2017. Elle comprend la refonte des systèmes de collecte des eaux pluviales ainsi que la création de bassins de rétention et de régulation des eaux pluviales et d'extinction incendie.

Études réalisées : Rapport d'avant-projet et de projet - ARTELIA - janvier 2019 ; Étude géotechnique de conception (G2AVP) pour la gestion des eaux pluviales et usées - ERDA - 31/08/2018 ; Suivis piézométriques ; Bilan de classement ICPE - DEKRA - 12/12/2018

Travaux : Construction de deux bassins hors-sol (un au Nord : 3650 m³ et un au Sud : 4850 m³) à ciel ouvert à secs, étanchés (géomembrane) et équipés de postes de relèvement (en béton armé (1040 l/s et 315l/s). En régime normal, les vannes de rejet des bassins seront ouvertes et fermées en régime accidentel afin de permettre la rétention des eaux incendies polluées dans les bassins, permettant leur caractérisation et leur gestion en fonction de leur qualité.

Ces travaux génèrent la démolition d'une partie du parking, le creusement des tranchées des réseaux (EU et EP). Les terres excavées nécessitent un temps de ressuyage ne permettant pas leur réutilisation directe en remblai (apport de matériaux de comblement des tranchées nécessaire). Elle seront stockées sur le site pendant leur phase de ressuyage (valorisation ultérieure)

4.2 Objectifs du projet

L'exploitation du port est soumise à étude de danger comme prévu à l'article L 551-2 du code de l'environnement . Cette étude de danger a été transmise à la DREAL en novembre 2017 et est en cours d'instruction. Dans cette étude de danger, l'aménagement de bassins de rétention des eaux d'extinction incendie avait été identifié comme la solution permettant de réduire les risques de pollution du canal de Caen à la mer en cas d'incendie.

Pour répondre à cette demande, la CCI projette la mise en conformité des ouvrages de collecte et de traitement des eaux de ruissellement et de rétention des eaux d'extinction incendie pour permettre d'améliorer la qualité des eaux de rejets des eaux vers le canal et de réduire les pollutions en cas d'incendie (rétention, caractérisation avant leur gestion).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux concernent deux zones : une zone Sud et une zone Nord (voir figures jointes en annexe).

1-Défrichage des terrains sur 1,02 ha (zone Sud et Nord confondues). Les bois seront broyés et mis en dépôt chez Biocombustible implanté sur le terminal de Blainville.

2-Terrassement en remblai pour la création des bassins étanches, impliquant la destruction d'une partie du parking en zone Sud. La construction des digues et des bassins nécessiteront des apports extérieurs de matériaux et des membranes pour leur étanchéité.

3-Creusement de tranchées pour la pose des réseaux d'eaux (Usées et Pluviales). Les terrains extraits seront stockés sur le site pendant leur phase de réessuyage pour être réutilisés sur site ultérieurement.

4- Pose de canalisations, remblayage, compactage

5- Création des poste de relevage des eaux pluviales (et des postes de refoulement des eaux usées)

6-Aménagement d'un rejet condamnable vers le canal au niveau de chaque bassin. En régime normal, l'eau est rejetée gravitairement vers le canal. En régime accidentel, le bassin constitue une rétention des eaux incendies polluées (vanne de fermeture).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le réseau de collecte des eaux sera réaménagé afin de collecter les eaux de ruissellement sur la totalité du terminal portuaire en activité, d'envoyer les eaux vers 2 bassins de rétention des eaux dimensionnés en tenant compte des volumes d'eaux nécessaires pour l'extinction d'incendie et la pluviométrie retenue (Rapport d'avant-projet et de projet - ARTELIA - janvier 2019).

En régime normal, le rejet des eaux vers le canal sera réalisé en mode gravitaire. En régime accidentel la vanne sera fermée permettant la rétention des eaux incendies polluées dans le bassin et éviter son rejet dans l'environnement. Les eaux seront caractérisées permettant leur gestion. Le temps de stockage sera limité afin d'éviter tout débordement ou rejet.

En exploitation, les ouvrages seront inspectés visuellement une fois par an, le curage des réseaux sera réalisé suivant les taux d'encrassement. Le taux d'encrassement nécessitant un curage de l'ouvrage est estimé à 15% de la section utile de l'ouvrage. Ce taux est valable pour les canalisations, les caniveaux et les bassins.

Les ouvrages de relèvement seront intégrés dans la surveillance continue des ouvrages via des remontées de défauts ou pannes vers le service exploitation de la Direction des Équipements Portuaires.

Une vérification mensuelle des pompes sera réalisée dans le cadre de la maintenance préventive. Un jeu de pompe d'avance sera en stock pour chaque bassin afin de palier à une panne d'équipement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une autorisation de défrichement. Les boisements seront broyés et mis en dépôt chez Biocombustible implanté sur le terminal de Blainville.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du terminal	53 ha
Superficie du terminal en activité	27 ha
Superficie du défrichement	1,02 ha
Volume du bassin Sud - hauteur d'eau	4850 m3 - 1,20 à 1,70 m
Volume du bassin Nord - hauteur d'eau	3650 m3 - 1,20 à 1,62 m
Besoins en matériaux (apports de l'extérieur)	10560 m3
Débit du bassin Sud	1,309 m3/s
Débit du bassin Nord	1,449 m3/s

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue du Canal, 14 450 Blainville-Sur-Orne

Bassin Nord : parcelles cadastrales concernées : 000 BI 29, 000 BI 31, 000 BI 28, 000 BI 2

Bassin Sud : parcelles cadastrales concernées : 000 BI 3, 000 BI 2

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9° 2 2' 9 0" 52 Lat. 0 ° 2 8' 6 6" 67

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terminal portuaire de Blainville se situe dans la ZNIEFF de type II Basse-Vallée et Estuaire de l'Orne et à proximité immédiate de la ZNIEFF de type I Canal du Pont de Colombelles à La Mer (voir annexe supplémentaire n°2)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche par rapport au site est localisé à environ 15 km au Nord-Ouest (voir annexe supplémentaire n°3). Il s'agit de la basse vallée de la Seulles (Banville, Reviers, Graye sur Mer, Amblie, Creully)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone n'est pas couverte par un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional. Les réserves les plus proches par rapport au site sont la réserve régionale des anciennes carrières d'Orival et la réserve naturelle nationale de la falaise du Cap-Romain situées respectivement à environ 17 et 13 km au Nord-Ouest du site (annexe supplémentaire n°4).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement, CAEN LA MER. La commune de Blainville-sur-Orne n'est pas concernée par ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon ou un site patrimonial remarquable. Le monument historique le plus proche par rapport au site est une porte de l'ancien château de Colbert localisé à environ 315 m au Nord-Ouest (sur la rive opposé du canal de Caen à la Mer). Ce site est distant de 565 m du bassin sud et de 1,1 km du bassin nord (annexe supplémentaire n°5).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bassins sont prélocalisés dans un milieu potentiellement humide à forte probabilité (ann sup n°6).L'analyse piézo conclut au caractère non humide des sols (sauf le fossé mais sans végétation humide : 890m2). Les ZH selon la réglementation (2017/2019) : 469 m2 (roselière autour d'un bassin artificiel)/ 2173 m2. La zone humide (saules blancs-bassin N) ne sera pas touchée : la hauteur d'eau stockée dans le bassin sera augmentée afin de conserver son volume 3650 m3, la zone d'emprise des travaux sera identifiée et balisée avant les travaux (figure fin ann 12).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn de la Basse Vallée de l'Orne approuvée par l'arrêté préfectoral du 10/07/2008 portant sur les risques d'inondation par débordement. PPRn multirisques prescrit au 20 mai 2016 concernant la submersion marine et inondation par débordement de cours d'eau. Pas de PPRT sur la commune de Blainville-sur-Orne (voir l'annexe supplémentaire n° 7).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	14 sites BASIAS et 1 site BASOL sont recensés à proximité du site (rayon d'environ 1 km autour du site) (voir l'annexe supplémentaire n°8). Sur le périmètre du terminal de Blainville, 2 sites sont identifiés : - la SICA du silo portuaire de Caen (Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides...), - Etablissement Taillefer : Chaudronnerie, tonnellerie. Le site Basol (Renault Trucks) ne se situe pas dans le périmètre du Terminal de Blainville.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Blainville-sur-Orne est concernée par l'arrêté inter préfectoral constatant la liste des communes incluses dans la zone de répartition des "eaux des nappes et bassins du Bathonien" (annexe supplémentaire n°9).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable. Les captages d'eau potable les plus proches sont le réservoir F1 et la Plaine F2 de Blainville-sur-Orne localisés respectivement à environ 1,4 et 1,7 km au Nord-Ouest (annexe supplémentaire n°10).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données de la DREAL Basse-Normandie, le projet n'est pas dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche du site d'étude est la Place "Le Plain", église et mare à Amfreville localisés à environ 4 km au Nord-Est (annexe supplémentaire n°11).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est à environ 3 km du site Natura 2000 Directive Oiseaux : Estuaire de l'Orne, 8 km du site Natura 2000 Directive Oiseaux : Littoral augeron, 7 km du site Natura 2000 Directive habitats : Baie de Seine orientale. Les sites Natura 2000 Directive Habitats Anciennes carrières de la vallée de la Mue et Marais arrière-littoraux du Bessin, plus éloignés, sont localisés respectivement à environ 13 et 18 km (annexe obligatoire n°6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la DREAL Basse-Normandie, la zone du projet n'est pas dans un site classé. Les sites classés les plus proches par rapport au site sont le Château de Biéville et ses abords localisé à environ 2,5 km au Nord du site, le parc et manoir de Balleroy à Biéville-Beuville à 2 km au Nord-Ouest du site et Pegasus-Bridge situé à 500 m au Nord-Est par rapport au site (annexe supplémentaire n°8).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements engendrés par le projet seront de faibles profondeurs. Ils n'auront pas d'impact sur les masses d'eaux souterraines. Un suivi du niveau piézométrique est réalisé depuis le 10 août 2018 au droit de deux piézomètres (PZ1 est équipé d'un enregistreur avec mesure du niveau de la nappe toutes les heures et PZ2 est relevé manuellement une fois par mois). La nappe est présente dans les alluvions quaternaires entre 4 et 5 m NGF de profondeur.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrassement et le creusement de tranchées pour l'enfouissement des réseaux engendrera un excès de matériaux qui seront stockés sur site en attente de leur ressuyage (qualité non adaptée en remblayage de tranchée et en réalisation de digues selon l'étude géotechnique).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires ne pourront pas être réutilisés directement car ils nécessitent un temps de ressuyage trop important par rapport aux phases de chantier du projet. Par conséquent, un apport extérieur de matériaux est nécessaire pour les travaux de terrassement des digues des bassins et de comblement des tranchées. Les besoins en matériaux. Les volumes sont de 350 m3 pour le Bassin Nord, 1120 m3 pour le bassin Sud, et de 700 m3 pour les remblaiements des tranchées Eaux Pluviales Nord, 1100 m3 Eaux Usées Nord, 4000 m3 Eaux Pluviales Sud et 3290 m3 Eaux Usées Sud (soit un total de 10560 m3 soit 16900 tonnes).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le ZNIEFF de type II Basse-vallée et estuaire de l'Orne et à proximité immédiate de la ZNIEFF de type I Canal du Pont de Colombelles à la Mer. Le niveau des connaissances de terrain est bon et récent (prospection réalisées en mai 2019). Enjeux écologiques avérés moyens pour insectes et oiseaux, potentiels moyens pour insectes, reptiles, oiseaux et mammifères. Site dans une zone identifiée par le SRCE comme secteur de préservation ou de reconquête mais n'est concerné par aucun réservoir de biodiversité. (annexe supplémentaire n°12).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 3,8 km de la ZPS "Estuaire de l'Orne". Une étude d'incidence simplifiée permettra de vérifier l'absence d'impact sur cette zone NATURA 2000. Les aménagements prévus contribuent à limiter les risques de pollution des eaux de surface (Orne) dont la baie est classée en zone Natura 2000 puis la mer (baie de seine orientale classée natura 2000 habitats).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic écologique ciblant notamment des groupes biologiques a été réalisé sur le périmètre du projet par la société Biotope. Le niveau d'enjeu écologique potentiel des espèces ou cortèges d'espèces identifiées sur le site ou à proximité est classé avéré moyen pour les insectes et les oiseaux (espèces mises en évidence à la visite) et potentiels moyens pour les insectes, les reptiles, les oiseaux et les mammifères (au regard des habitats présents sur le site).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bassin nord est localisé sur un espace naturels. Le bassin sud sera réalisé sur un espace en partie naturel et en partie sur une zone bitumée. Leur construction nécessitera des défrichements dans les zones boisées (la surface à défricher est de 1,0256 ha).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de PPRT sur la commune de Blainville-sur-Orne ni sur les communes limitrophes du terminal portuaire de Blainville-sur-Orne à savoir Colombelle, Sainte-Honorine La Chardonnette et Rainville. Étude de dangers en cours de réalisation concernant le terminal de Blainville-sur-Orne (stockage de produits dangereux et stockage de bois).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emplacements des 2 bassins et le site du port de Caen sont localisés en dehors de la zone classée PPRn Submersion marine et inondation par débordement de cours d'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires (récupération des eaux incendie par des réseaux étanches). Le projet n'engendrera pas non plus de risque sanitaire particulier : confinement des potentielles eaux incendie, gestion et évacuation par des filières adaptées à la qualité des eaux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera un trafic d'engins de chantier sur une durée de temps limitée (estimée à une trentaine de jours). Le chantier impliquera aussi des déplacements pour l'apport extérieur de matériaux (10560 m3). Le nombre de camions est estimé à environ 560 sur une durée de chantier estimée à une trentaine de jours (soit environ 18 tours de camions par jour)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier engendrera des bruits liés aux engins de chantier ponctuellement dans un environnement peu sensible. En phase opérationnelle, le projet n'engendre pas de bruit spécifique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas d'odeurs particulières. Les bassins seront régulièrement curés. L'environnement n'est pas sensible.</p> <p>Le périmètre du projet n'est pas situé à proximité d'une source de nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de chantier est susceptible de provoquer des vibrations lors des terrassements ou des opérations de compactage, sur une durée limitée dans un environnement peu sensible..</p> <p>Les bassins réalisés et le fonctionnement des pompes de relevage ne provoquent pas de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier les rejets seront limités aux émissions des moteurs de véhicules. Compte tenu de la nature des terrains, les émissions de poussières seront limitées.</p> <p>En phase d'exploitation, aucun rejet dans l'air ne sera engendré par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En régime normal, les eaux des bassins (collectant les eaux pluviales) sont rejetées en gravitaire vers le canal de Caen à la mer. En régime accidentel, les eaux incendie potentiellement polluées sont retenues dans le ou les bassins. Elles seraient caractérisées pour définir leur gestion (élimination).</p> <p>Actuellement, les eaux de ruissellement de la plateforme portuaire sont rejetées sans contrôle de débit ni de qualité. Le réseau de collecte des eaux sera réaménagé afin de collecter les eaux de ruissellement sur la totalité du terminal portuaire en activité et de les envoyer vers les 2 bassins de rétention.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluent ne sera engendré par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les matériaux excédentaires liés au creusement de tranchées seront ressuyés sur site et seront valorisés ou épandus sur le site ultérieurement.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans sur le terminal de Blainville-sur-Orne. Il ne se situe pas au sein ni a proximité d'un patrimoine particulier. Il n'engendrera pas d'impact visuel important sur le voisinage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet subira un changement d'usage du sol. Il est actuellement occupé par une friche. La surface des bassins représente 1,9 % de la surface du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'après la base de données de la DREAL concernant les projets cas par cas. Il n'y a pas d'autres projets existants à proximité du périmètre du projet, ni de dossier loi sur l'eau ou d'études d'impacts (DDAE).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La construction de deux bassins de rétention des eaux d'extinction incendie permettra la mise en conformité des ouvrages de collecte et de gestion des eaux pluviales et de confinement des eaux d'extinction incendie. Ces ouvrages permettront d'éviter une pollution des eaux du canal en cas d'incendie (rétention, décantation).

Le réseau de collecte des eaux sera réaménagé afin de collecter les eaux de ruissellement sur la totalité du terminal portuaire en activité, d'envoyer les eaux vers 2 bassins de rétention des eaux dimensionnées selon les règles applicables (Document Technique D9A).

En régime normal, les eaux pluviales seront relevées vers le bassin puis rejetée gravitairement vers le canal. Le débit de fuite sera contrôlé et sera de 1,449 m³/s pour le bassin Nord et 1,309 m³/s pour le bassin Sud.

En régime accidentel, les eaux pompées seront stockées dans le ou les bassins afin d'éviter leur rejet dans l'environnement (canal). Un dégrilleur manuel retiendra les corps flottants et les déchets visibles et un séparateur à hydrocarbures de classe 1 avec filtre coalesceur pour un rejet <5 mg/L seront mis en place pour chaque bassin.

La mise en place d'une assistance environnementale par un écologue en phase travaux et en amont permettrait de définir les mesures adaptées aux groupes biologiques potentiels.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction de deux bassins de rétention des eaux d'extinction incendie n'impactera pas l'environnement mise à part un défrichement sur 1,02 ha de friche : une fois les travaux réalisés, les emprises des bassins représentent 0,8ha, les autres espaces seront laissés libres, sans occupation humaine (1,2ha), permettant aux espèces de se développer et de s'installer. ces bassins visent à améliorer la qualité des eaux de rejet vers le canal de Caen à la mer et réduire les pollutions. Le pré-diagnostic a mis en évidence des enjeux écologiques potentiels moyens. Les éléments déjà disponibles pourraient être complétés par une éval simplifiée Natura 2000 adaptée aux enjeux afin de valider l'absence d'impacts notables sur la ZPS (3,8 km). Les impacts principaux étant attendus lors de la phase travaux (défrichement), ceux-ci seront réalisés en dehors de février-août (reproduction des espèces). Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe supplémentaire n°1 : Extrait du plan cadastral / Annexe supplémentaire n°2 : Localisation des sites ZNIEFF Annexe supplémentaire n°3 : Localisation des zones couvertes par un arrêté biotope / Annexe supplémentaire n°4 : Localisation des réserves naturelles régionales et nationales / Annexe supplémentaire n°5 : Localisation du monument historique recensé à Blainville-sur-Orne / Annexe supplémentaire n°6 : Localisation des zones humides / Annexe supplémentaire n°7 : Cartographie du PPRn de la Basse Vallée de l'Orne et document préfectoral / Annexe supplémentaire n°8 : Localisation des sites BASIAS et BASOL dans un rayon d'environ 1 km autour du site / Annexe supplémentaire n°9 : Localisation de la zone de réparation des eaux du Bathonien / Annexe supplémentaire n°10 : Localisation des captages AEP / Annexe supplémentaire n°11 : Localisation des sites inscrits et classés / Annexe supplémentaire n°12 : Pré-diagnostic écologique - ^{subit} mai 2019 / Annexe supplémentaire n°13 : Rapport d'étude géotechnique de conception (G2AVP) pour le projet de gestion des eaux pluviales et usées - ERDA (Rapport joint à part) / Annexe supplémentaire n°14 : Rapport d'avant-projet et de projet - ARTELIA (Rapport joint à part).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Caen

le,

17 juillet 2019

Signature